



Cinq jours après les dizaines de morts enregistrés au cours d'une série d'accidents mortels survenus les 4 et 5 août 2021 dans la région du Centre, le ministre des Transports Jean Ernest Massena NGALLE BIBEHÉ, après avoir annoncé dans une réaction à chaud la fin de la récréation pour les compagnies de transports des personnes et de marchandises indélicates, vient de suspendre pour une durée indéterminée deux agences de transport interurbain impliquées.

40 morts en quelques heures. C'est le bilan de trois accidents mortels de la circulation routière survenus les 4 et 5 août 2021 dans la région du Centre. Notamment dans les arrondissements de Makenene, au lieudit Nyonkon 1, d'Awaé au lieudit Mvog-Essindi et, de Batchenga, au lieudit Pont d'Olembe.

S'agissant du premier accident, qui s'est produit ce 04 août 2021 aux environs de 15h dans l'arrondissement de MAKENENE, notamment sur le tronçon Makenene-Kolong, entre un bus de l'agence Charter Express et un camion de la société Synohydro, le bilan officiel fait état de 02 morts et 28 blessés donc 05 référés à Bangangte. Le deuxième drame routier quant à lui s'est produit aux environs de Minuit dans l'arrondissement d'Awaé. Il met en cause un camion semi-remorque de marque Renault appartenant à la société SOTRAC SARL et un bus de l'agence **de voyage Avenir de la Kadey**. Bilan 16 morts et plusieurs blessés. Parmi les victimes, l'on dénombre plusieurs enfants qui étaient en déplacement pour des raisons de vacances scolaires. Le plus funeste de ces drames avec 22 morts et plusieurs blessés, c'est l'accident qui s'est produit jeudi le 5 août dans la matinée, sur l'axe Obala – Batchenga.

C'était à la suite d'une collision entre un coaster de la compagnie de voyage interurbain **Solidarité Voyages** et un camion transportant du sable. Ledit accident s'est produit dans la localité dite Pont d'Olembe.

Campagne Spéciale de Prévention et de sécurité routière

Il faut noter que ces malheureux cas d'accidents qui endeuillent plusieurs familles surviennent au moment même où une campagne spéciale de prévention et de sécurité routières est cours. Initiée par le Ministère des Transports pour une durée de trois mois, allant du 7 juin au 10 septembre 2021, cette campagne vise à limiter les accidents de circulation pendant la période de départ en vacance et de la prochaine rentrée scolaire. Au cours de cette période, les véhicules sont systématiquement contrôlés. Les automobilistes et autres usagers de la route sont appelés à lutter notamment contre l'excès de vitesse, la surcharge pour limiter le nombre de morts sur les routes. Toutefois, au mépris de cette campagne spéciale, nos axes routiers continuent irréversiblement à se muter en véritables mouiroirs, des axes de la mort. Des dizaines de morts par jours, de nombreux blessés et dégâts matériels continuent étonnamment leur ruée.

Réagissant par la voie d'un communiqué publié le 5 aout 2021 la suite de la série d'accident des 4 et 5 aout derniers, le ministre des transports, Jean Ernest Massena NGALLE BIBEHE, tout en exprimant aux familles si durement éprouvées les condoléances du Gouvernement et, en exprimant ses vœux de prompt rétablissement aux blessés, a dit saisir une fois de plus cette circonstance, pour réitérer à l'ensemble des usagers, la nécessité de respecter, plus que par le passé, les règles du Code de la route, et particulièrement les limitations de vitesse. Mais il ne s'est pas arrêté là !

Avertissement

En effet, dans son communiqué, Jean Ernest Massena NGALLE BIBEHE précise par ailleurs que les compagnies de transport de personnes et de marchandises, désormais impliqués dans des accidents de la circulation, seront suspendues d'activité, sans préjudice de poursuites judiciaires. *« Le Ministre des transports informe les compagnies de transports de personnes et de marchandises, qu'il procédera désormais à leur suspension de toute activité de transports, en cas de nouvelle implication dans un accident de la route, sans préjudice de poursuites judiciaires pour lesquelles il saisira les autorités compétentes sans délais »*, avertit le patron des Transports au Cameroun.

Les sanctions

Les agences de voyages « Avenue de la Kadey » et « Solidarité Plus Voyages » ont été suspendues pour une durée indéterminée de toute activité de transport. Le ministre des Transports, Jean Ernest Ngalle Bibehe, a déclaré que la suspension durera aussi longtemps que les enquêtes se dérouleront. Cette décision a été prise hier, mardi au cours d'une communication spéciale face aux promoteur et responsables des agences de transports routiers interurbains de personnes et de marchandises. Nous y reviendrons!